


CHARTRE DE MODÉRATION ET D'UTILISATION des réseaux sociaux de Limoges Métropole

Les pages et comptes des réseaux sociaux de Limoges Métropole sont des espaces ouverts à tous, à condition de respecter quelques règles élémentaires de courtoisie. Ils visent à informer les internautes sur l'action des services de Limoges Métropole.

La charte de modération et d'utilisation est rédigée afin que les pages et comptes des réseaux sociaux de Limoges Métropole soient des lieux d'échange agréables pour tous, dans lesquels le dialogue autour des actualités de Limoges Métropole est **convivial, courtois et constructif**.

L'utilisateur des réseaux sociaux, en consultant, suivant et interagissant avec les réseaux sociaux de Limoges Métropole, accepte sans réserve la présente charte de modération, et s'engage à la respecter lors de chacune de ses interactions.

- 
- Si vous avez des critiques ou des commentaires à faire sur la modération,
 - Si vous avez des questions,
 - Si vous rencontrez un message que vous jugez inapproprié, contraire à la bonne marche de la page ou illégal,
 - Si une contribution porte atteinte à vos droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par celle-ci ou...

Merci de contacter les modérateurs par l'intermédiaire d'un message privé ou par courriel à :

- **communication@limoges-metropole.fr**
en indiquant clairement la raison de votre demande de modération.

Règles de modération

Les commentaires font l'objet d'une **modération a posteriori**, c'est-à-dire après leur publication. Le rôle des modérateurs de cette page est de veiller à la qualité des publications et à celle des débats et discussions.

Les modérateurs se réservent le droit de supprimer sans préavis des commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance sur Internet et les dispositions légales.

Seront ainsi supprimés :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les origines ethniques, les croyances, le sexe ou l'orientation sexuelle, les incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence.
- La négation des crimes contre l'humanité et l'apologie des crimes de guerre.
- Les insultes, propos diffamatoires, agressifs et les affirmations graves non argumentées concernant les personnes, les organisations ou les institutions.
- Tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.
- Les messages révélant et diffusant des informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de le localiser aux fins de l'exposer ou exposer les membres de sa famille à un risque direct d'atteinte à la personne ou aux biens.
- Les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France.
- Toute publication à des fins publicitaires et commerciales de liens (spam, promotion sauvage de fan, pages commerciales...) ou de coordonnées personnelles.
- Tout propos incitant à une consommation d'alcool excessive ou faisant l'apologie de l'ivresse et de toute autre substance illicite.
- Les contributions redondantes ou hors sujet n'apportant rien aux échanges.
- Les contributions abusives en majuscules (cela revient à crier) et en « langage SMS ».

Les modérateurs supprimeront les publications s'attaquant de manière diffamante, insultante, violente et injustifiée, au travail des agents et des élus de Limoges Métropole ou à d'autres membres de nos communautés Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram et YouTube.

L'expression d'un désaccord ou d'une critique a toute sa place sur la page à condition que celle-ci soit argumentée et constructive.

Sur Facebook : les modérateurs peuvent retirer le droit de commenter (bannissement) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Tout message en infraction avec la loi sera supprimé sans préavis et Limoges Métropole se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre l'auteur des comportements illégaux.

Les conditions d'exploitation des réseaux sociaux par Limoges Métropole incluant certaines actions inhérentes à la modération sont spécifiées de manière détaillée dans la politique de protection des données relative à cette thématique consultable sur le site internet de Limoges Métropole.

Veillez en prendre connaissance parallèlement aux éléments figurant dans la présente charte de modération afin de pouvoir disposer d'une connaissance adéquate des traitements de données à caractère personnels opérés par les plateformes de réseaux sociaux ainsi que par Limoges Métropole.

De plus, les administrateurs de la page « Limoges Métropole » se réservent le droit de signaler aux autorités tout comportement illégal.

Les réseaux sociaux de Limoges Métropole étant ouverts à toutes et tous, les propos que vous publiez sur ceux-ci sont publics, et les commentaires sont indexés par les moteurs de recherche, et donc lisibles par n'importe qui.

Limites de responsabilité

L'utilisateur « Limoges Métropole » est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, vidéos, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page concernée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité des services de Limoges Métropole.

Il vous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger vos propres données pour accéder aux réseaux sociaux de Limoges Métropole.

Les administrateurs des réseaux sociaux de Limoges Métropole se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de cette charte à tout moment sans avis préalable. Il vous est donc conseillé de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur notre site internet.

En respectant ces quelques règles et bonnes pratiques, vous contribuez à l'image du territoire de Limoges Métropole et de ses habitants. Les réseaux sociaux de Limoges Métropole sont aussi les vôtres!

